

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

Congé pour reprise afin d’habiter

*(Civilité expéditeur)*,

*(Adresse expéditeur)*,

*(Civilité destinataire)*,

*(Adresse destinataire)*,

Le *(Date)*, à *(Lieu)*

**Courrier recommandé avec accusé de réception**

OBJET : NOTIFICATION DE CONGE POUR CAUSE DE REPRISE POUR HABITER

Madame, Monsieur

Je soussigné… *(Prénom, nom)*, propriétaire bailleur du logement sis au… *(Adresse)*, et dont vous êtes locataire en vertu d’un bail d’habitation signé le… *(Date)*, vous signifie par la présente, en vertu de l'article 15 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, votre congé à la date *(indiquer une date supérieure ou égale à 6 mois)*.

A cette date, le logement que vous occupez devra être libéré, et l'ensemble de vos obligations satisfaites.

Ce congé est motivé par le fait que j’entends occuper ce logement pour :

*Préciser le motif, à savoir* « l'habiter pour moi-même »*, ou,* « pour y loger l'un de mes enfants ».

*Dans ce dernier cas, indiquer prénom, nom et adresse complète du futur bénéficiaire du logement.*

En effet, *(indiquer succinctement ici en quoi la situation du bénéficiaire justifie la reprise du logement à son profit)*.

En conséquence, je vous propose de fixer la date de l’état de lieux de sortie le…*(Date)*, et vous inviterai à cette occasion à mes restituer les clefs du logement.

Si vous quittez les lieux avant l'expiration du délai de préavis, vous ne serez redevable des loyers et des charges que pour le temps réel d'occupation du logement.

*Civilité expéditeur*,

Signature

Pièce jointe *(Depuis le 1er janvier 2018, le bailleur doit joindre à la lettre de congé la notice d'information relative aux obligations du bailleur et aux voies de recours et d'indemnisation du locataire)* :

Notice d’information relative aux obligations du bailleur et aux voies de recours et d'indemnisation du locataire

(https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036236664&dateTexte=&old

Action=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000036236427#JORFARTI000036236675)